Fiche signalétique
DOW CHEMICAL CANADA ULC

Nom du produit: LUBRIFIANT UCON™ 50-HB-3520

Date de création: 03/10/2014
Date d'impression: 27 May 2015

DOW CHEMICAL CANADA ULC vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit
LUBRIFIANT UCON™ 50-HB-3520

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE
DOW CHEMICAL CANADA ULC
SUITE 2100
450 - 1ST STREET S.W.
CALGARY AB T2P 5H1
CANADA

Information aux clients: 800-258-2436
SDSQuestion@dow.com

Préparé par: Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.
Révision 03/10/2014
Date d'impression: 5/27/2015

NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24: 989-636-4400
Contact local en cas d'urgence: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des dangers
Couleur: Incolore à jaune
État physique: Liquide
Odeur: Légère

®™MARQUE DE THE DOW CHEMICAL COMPANY ("DOW") OU D'UNE DE SES SOCIETES AFFILIEES

Dangers du produit:

DANGER! L'exposition à des concentrations de brouillards / aérosols peut causer des dommages aux poumons et entraîner la mort. Rester en amont du vent par rapport au déversement.

Effets éventuels sur la santé

Contact avec les yeux: Essentiellement non irritant pour les yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables.
Contact avec la peau: Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.
Absorption cutanée: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
Inhalation: À température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison du faible taux de volatilité. Une exposition prolongée aux aérosols/brouillards peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Ce produit ne devrait pas être utilisé en aérosol.
Ingestion: Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.
Risque d'aspiration: Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.
Effets d'une exposition répétée: D'après des informations sur le(s) composant(s): Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants à la suite d'une exposition à des aérosols: Poumons.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
Éther monobutylique de polyalkylèneglycol	9038-95-3	> 35.0 - < 45.0 %
Éther monobutylique de polyalkylèneglycol	9038-95-3	> 55.0 - < 65.0 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.
Contact avec la peau: Laver la peau à grande eau.
Contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Hormis les informations sous Description des premiers secours (ci-dessus) et Indication d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement particulier (ci-dessous), tous les symptômes et effets importants additionnels sont décrits dans la Section 11 : Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Des lésions pulmonaires différées peuvent être associées à une exposition à des concentrations élevées de brouillards ou d'aérosols. L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'oedème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction à éviter: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Manipulation générale: Ne pas respirer les brouillards. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»
Autres précautions: Les déversements de ces produits organiques sur des matériaux d'isolation fibreux et chauds peuvent conduire à une baisse des températures d'auto-inflammation, entraînant éventuellement une combustion spontanée.

Entreposage / Stockage

Entreposer dans les matériaux suivants: Acier inoxydable de type 316. Contenant à revêtement de verre. Acier au carbone. Polypropylène. Contenant doublé de polyéthylène. Acier inoxydable. Téflon. Ce produit peut ramollir et faire lever certains revêtements et peintures. Après avoir ouvert le contenant, utiliser ce produit rapidement. Entreposer dans le contenant d'origine sans l'ouvrir. Avant son utilisation, un produit dont les contenants n'ont pas été ouverts et dont la durée limite de stockage recommandée a été dépassée devrait à nouveau être soumis à des tests afin de s'assurer qu'il atteint toujours les spécifications de vente. Toute information complémentaire concernant l'entreposage et la manutention de ce produit peut être obtenue en appelant votre représentant des ventes ou le service client.

Durée de conservation:
utiliser d'ici
24 mois

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.
Aucune limite établie

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection de la peau: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

-Protection des mains: Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.
Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni

de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État physique	Liquide
Couleur	Incolore à jaune
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	5.5 - 7.5 *ASTM E70* (dilution à 10% dans l'eau)
Point de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Voir Point d'écoulement
Point d'ébullition (760 mm Hg)	> 200 °C *Calcul* .
Point d'éclair - coupelle fermée	182 °C *ASTM D93*
Point d'éclair - coupelle ouverte	243 °C *ASTM D92*
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non
Limites d'inflammabilité dans l'air	**Inférieure**: Aucune donnée d'essais disponible **Supérieure**: Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	< 0.01 mmHg @ 20 °C *ASTM E1719*
Densité de vapeur (air = 1)	>1 *Calcul*
Densité (H2O=1)	1.056 20 °C/20 °C *Calcul*
Solubilité dans l'eau (en poids)	100 % *Visuel*
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Pas de données disponibles pour ce produit.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée d'essais disponible
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	662 - 721 cSt @ 40 °C *ASTM D445*
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Masse moléculaire	3380 g/mol *Calcul*
Point d'écoulement	-28.9 °C *ASTM D97*
Composés organiques volatils	0.00 g/l *MÉTHODE EPA N° 24*

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique
Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses
Polymérisation ne se produira pas.
Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Aldéhydes. Alcools. Éthers. Hydrocarbures. Cétones. Acides organiques. Fragments de polymère.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

DL50, rat > 40,550 mg/kg

Cutanée

DL50, lapin > 20,000 mg/kg

Inhalation

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

Dommage oculaire / irritation des yeux

Essentiellement non irritant pour les yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables.

Corrosion / irritation de la peau

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Sensibilisation

Peau

Aucune donnée trouvée.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

D'après des informations sur le(s) composant(s): Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants à la suite d'une exposition à des aérosols: Poumons.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour le développement

Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Toxicologie génétique

Aucune donnée trouvée.

Toxicologie des composants - Éther monobutylique de polyalkylèneglycol

Inhalation	CL50, 4 h, Aérosol, rat 0.33 mg/l

Toxicologie des composants - Éther monobutylique de polyalkylèneglycol

Inhalation	CL50, 4 h, Aérosol, rat 0.106 - 0.26 mg/l

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

D'après les informations concernant un produit semblable: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les poissons (CL50 > 100 mg/L).

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h: 3,170 - 11,900 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 17,000 - 19,000 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes

CE50; Bactérie, Essai en statique, 16 h: 10,000 mg/l

Persistance et dégradabilité

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

D'après les informations concernant un produit semblable: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est modérée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène entre 10 et 40 %).

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
7 %	28 jr	Test OCDE 301B	Manqué

Demande biologique en oxygène (DBO):

DBO 5	DBO 10	DBO 20	DBO 28
6.000 %	13.000 %	24.000 %	

Demande chimique en oxygène: 1.90 mg/mg

Potentiel de bioaccumulation

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

Bioaccumulation: Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait du poids moléculaire (PM) relativement élevé du produit (PM supérieur à 1000).

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

Bioaccumulation: Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait du poids moléculaire (PM) relativement élevé du produit (PM supérieur à 1000).

Mobilité dans le sol

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Éther monobutylique de polyalkylèneglycol**

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Petit conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

TDG Grand conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

IMDG
NON RÉGLEMENTÉ

ICAO/IATA
NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

US. Toxic Substances Control Act
Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en vertu du règlement 40 CFR 720.30.

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)
Ce produit est un polymère selon la définition de la Directive 92/32/CEE (7ème modification de la directive 67/548/CEE) et toutes les matières de départs et additifs sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées (EINECS) ou sont en conformité avec les exigences de l'inventaire européen.

LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)
Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

Conformité avec le RPC
Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

D1A	La substance est toxique à faible dose pour une exposition de courte durée

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: ingrédients dangereux
Ce produit contient des ingrédients qui sont des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients (Loi sur les produits dangereux, sections 13 et 14, Canada). Ces ingrédients sont:

Composant	**Numéro CAS**	**Quantité W/W**
Éther monobutylique de polyalkylèneglycol	9038-95-3	> 99.0 %

16. AUTRES DONNÉES

Système d'évaluation des dangers

NFPA	**Santé**	**Feu**	**Réactivité**
	1	1	0

Utilisations recommandées et restrictions

Utilisations identifiées
Le choix du polyglycol approprié pour un usage spécifique exige de connaître les caractéristiques que doit posséder le liquide pour cet usage, d'identifier la plus importante de ces caractéristiques et de

pouvoir associer ces données aux propriétés des différents polyglycols. La composition des polyglycols peut varier selon les nombreuses utilisations de ces liquides en industrie telles que les fluides hydrauliques, les liquides de trempe, les lubrifiants pour les compresseurs et la réfrigération, les liquides caloporteurs, les lubrifiants pour machines, les adjuvants liquides pour la soudure, les lubrifiants pour le traitement des métaux, les apprêts textiles, etc. Nous vous recommandons d'utiliser ce produit en conformité avec les usages énumérés. Si vous comptez utiliser ce produit à d'autres fins que celles désignées, veuillez appeler votre contact du service commercial ou du service technique.

Révision

Numéro d'identification: 2243 / A208 / Date de création 03/10/2014 / Version: 7.0
Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
»ACGIH »	American Conference of Governmental industrial Hygienists, Inc. (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
»DOW IHG »	»Dow Industrial Hygiene Guideline » (valeur indicative Dow)
»WEEL »	Workplace Environmental Exposure Level (Limite d'exposition environnementale sur le lieu de travail)
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

DOW CHEMICAL CANADA ULC *recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.*